Commune de

Noyelles-sur-Escaut

Plan Local d'Urbanisme

Dossier approuvé



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

«Vu pour être annexé à la délibération du
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.»

Fait à Noyelles-sur-Escaut,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE :
APPROUVÉ LE :

Etude réalisée par :

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
251 rue Clément Ader - Bât. B
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 53 28

Groupe auddicé
Environnement Conseil · airele · Institut auddicé

www.auddice.com

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 1

INTRODUCTION 5

1. ORIENTATION 1 - PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES 6

1.1. OBJECTIF 1 - PROTEGER LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE DU SDAGE 6
1.2. OBJECTIF 2 - PRESERVER LA RIPISYLVE DE L'ESCAUT ET DU CANAL 7
1.3. OBJECTIF 3 - CONSERVER LES PLANS D'EAU EXISTANTS 7
1.4. OBJECTIF 4 - RESPECTER LES PERIMETRES DE CAPTAGE D'EAU POTABLE 8
1.5. OBJECTIF 5 - CONFORTER ET DEVELOPPER LES ESPACES BOISES CLASSES 8
1.6. OBJECTIF 6 - MAINTENIR LES ALIGNEMENTS D'ARBRES REMARQUABLES 8
1.7. OBJECTIF 7 - CONSERVER DES CONES DE VUES SUR LA VALLEE DE L'ESCAUT 9
1.8. OBJECTIF 8 - CONTINUER LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE 9

2. ORIENTATION 2 - ACCROITRE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX NATURELS 11

2.1. OBJECTIF 1 - REPLANTER DES ARBRES DANS LE CADRE DU PLAN FORET REGIONAL 11
2.2. OBJECTIF 2 - TRANSFORMER ET RENATURER UNE FRICHE HUMIDE 11
2.3. OBJECTIF 3 - PLANTER DES HAIES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET LIMITANT L'EROSION 11
2.4. OBJECTIF 4 - RESTAURER UNE PRAIRIE DE FAUCHE A FORTE VALEUR PATRIMONIALE 11
2.5. OBJECTIF 5 - AMENAGER UN PASSE POISSON SUR LE FLEUVE DE L'ESCAUT 12
2.6. OBJECTIF 6 - FAVORISER UNE GESTION DIFFERENCIEE DE CERTAINS ABORDS DE CHEMINS 12
2.7. OBJECTIF 7 - PERMETTRE LE PROLONGEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE 12
2.8. OBJECTIF 8 - INTEGRER LES TRAMES VERTES ET BLEUES 12

3. ORIENTATION 3 - DEVELOPPER LES LOISIRS ET LA CONVIVIALITE 15

3.1. OBJECTIF 1 - REALISER UN SENTIER PEDESTRE ET PEDAGOGIQUE 15
3.2. OBJECTIF 2 - CREER DES EMBARCADERES POUR CANOË KAYAKS 15
3.3. OBJECTIF 3 - RENFORCER LA SIGNALISATION DES SENTIERS DE RANDONNEES 15
3.4. OBJECTIF 4 - PROPOSER UN JARDIN ET/OU VERGER PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE 16
3.5. OBJECTIF 6 - ENTRETENIR L'ESPACE DANIEL LECLERCQ 16

4. ORIENTATION 4 - ASSEOIR UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE MAITRISEE 18

4.1. OBJECTIF 1 - LUTTER CONTRE LA VACANCE DE LONGUE DUREE DES LOGEMENTS 18
4.2. OBJECTIF 2 - RECENSER LES DENTS CREUSES DANS LA PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE 18
4.3. OBJECTIF 3 - ASSURER UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ADAPTEE AUX BESOINS 18
4.4. OBJECTIF 4 - MAITRISER LES BESOINS EN EAU 19
4.5. OBJECTIF 5 - DENSIFIER LE TISSU URBAIN POUR LES FUTURES OPERATIONS 19
4.6. OBJECTIF 6 - DIVERSIFIER LA TYPOLOGIE DE L'OFFRE EN LOGEMENTS 19

5. ORIENTATION 5 - PROPOSER DES EQUIPEMENTS ADAPTES AUX BESOINS 21

5.1. OBJECTIF 1 - CONSTRUIRE UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS 21
5.2. OBJECTIF 2 - RENOVER LE LOCAL DE L'ASSOCIATION AJR 21
5.3. OBJECTIF 3 - AUGMENTER LA CAPACITE DE L'ECOLE 21

5.4. OBJECTIF 4 - MAINTENIR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE 21
5.5. OBJECTIF 5 - DEPLACER LA GARDERIE 21
6. ORIENTATION 6 - SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE 23
6.1. OBJECTIF 1 - FAVORISER L'ARRIVEE DE COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE 23
6.2. OBJECTIF 2 - ASSURER LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE 23
6.3. OBJECTIF 3 - CONSERVER LES ACTEURS INDUSTRIELS MAJEURS 24
6.4. OBJECTIF 4 - PERMETTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES 24
7. ORIENTATION 7 - GERER ET SECURISER LES BESOINS DE DEPLACEMENTS 26
7.1. OBJECTIF 1 - REAMENAGER ET SECURISER LES VOIRIES 26
7.2. OBJECTIF 2 - CONSERVER LA ZONE 30 EN CŒUR DE VILLAGE 26
7.3. OBJECTIF 3 - EVITER LES NOUVELLES VOIRIES EN IMPASSE 26
7.4. OBJECTIF 4 - MAINTENIR LA DESSERTE EN BUS 26
7.5. OBJECTIF 5 - INTEGRER LE PASSAGE DES ENGINS AGRICOLES DANS LES AMENAGEMENTS FUTURS 26
7.6. OBJECTIF 6 - LIMITER LES RISQUES ET NUISANCES INDUITS PAR LES POIDS LOURDS 26
7.7. OBJECTIF 7 - INTEGRER LES VELOS ROUTES ET VOIES VERTES 26
8. ORIENTATION 8 – ENTRETENIR ET VALORISER LE PATRIMOINE 28
8.1. OBJECTIF 1 - INCITER LA RESTAURATION DU PONT CANAL SUR L'ESCAUT 28
8.2. OBJECTIF 2 - VALORISER LES CASEMATES ET BLOCKHAUS 28
8.3. OBJECTIF 3 - SECURISER L'EGLISE DE LA NATIVITE DE LA VIERGE 28
8.4. OBJECTIF 4 - PROTEGER LES BATIMENTS A VALEUR PATRIMONIALE 28

Préambule

Par délibération en date du **05 Mai 2011**, la commune de **Noyelles-sur-Escaut** a décidé de prescrire la révision générale de son **Plan Local d'Urbanisme** (PLU).

Il s'agit d'un document d'urbanisme réglementairement à jour et adapté à son projet de développement. Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** exprime les objectifs et le **projet politique** de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de **10 à 15 ans**. C'est la clé de voute du **PLU**. Les articles du code de l'urbanisme ci-après sont directement opposables au PLU, qui doit traduire localement chacun des principes énoncés.

- **Rappel des textes :**

Article L 110 du Code de l'Urbanisme (version en vigueur au 6 Août 2009) **:**

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement ».

Article L 123-3-1 du Code de l'Urbanisme (version en vigueur au 13 Janvier 2011) **:**

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) est accompagné des Orientations d'Aménagement et de Programmation (**OAP**) relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Il s'agit d'**actions** et **d'opérations d'aménagement** à mettre en œuvre.

- **Orientations d'urbanisme et d'aménagement de la commune :**

Dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) retenues par la commune de **Noyelles-sur-Escaut**, tout en préservant la qualité du cadre de vie et l'environnement, se déclinent selon les dispositions de l'article L. 123-1-4 du Code de l'Urbanisme.

Les Orientations d'Aménagements instaurées en Décembre 2000 par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) étaient facultatives. La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite « ***Grenelle II*** » les transforment en « **Orientations d'Aménagement et de Programmation** », désormais **obligatoires**.

Ces nouvelles « *Orientations d'Aménagement et de Programmation* » incluent des dispositions portant sur **l'aménagement**, **l'habitat**, les **transports** et les **déplacements**.

Selon les nouvelles dispositions de l'article L. 123-1-4 du code de l'urbanisme :

*1. « En ce qui concerne **l'aménagement**, les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.*

Elles peuvent comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants.

Elles peuvent porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager.

Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics. »

*2. « En ce qui concerne **l'habitat**, elles définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.*

Elles tiennent lieu du programme local de l'habitat défini par les articles L 302-1 à L 302-4 du code de la construction et de l'habitation. »

*3. « En ce qui concerne **les transports** et **les déplacements,** elles définissent l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement.*

Elles tiennent lieu du plan de déplacements urbains défini par les articles 28 à 28-4 de la loi n ° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ».

Lorsqu'un Plan Local d'Urbanisme est établi et approuvé par une commune non membre d'un établissement public de coopération intercommunale, il ne comprend pas les règles, orientations et programmations prévues au 2 et au présent 3. Lorsqu'un plan local d'urbanisme est établi et approuvé par un établissement public de coopération intercommunale qui n'est pas autorité compétente pour l'organisation des transports urbains, il ne comprend pas les règles, orientations et programmations prévues au présent 3.

INTRODUCTION

Noyelles-sur-Escaut est une commune **rurale** située dans le Département de Nord à **6 kilomètres** de **Cambrai**, sous préfecture du Nord.

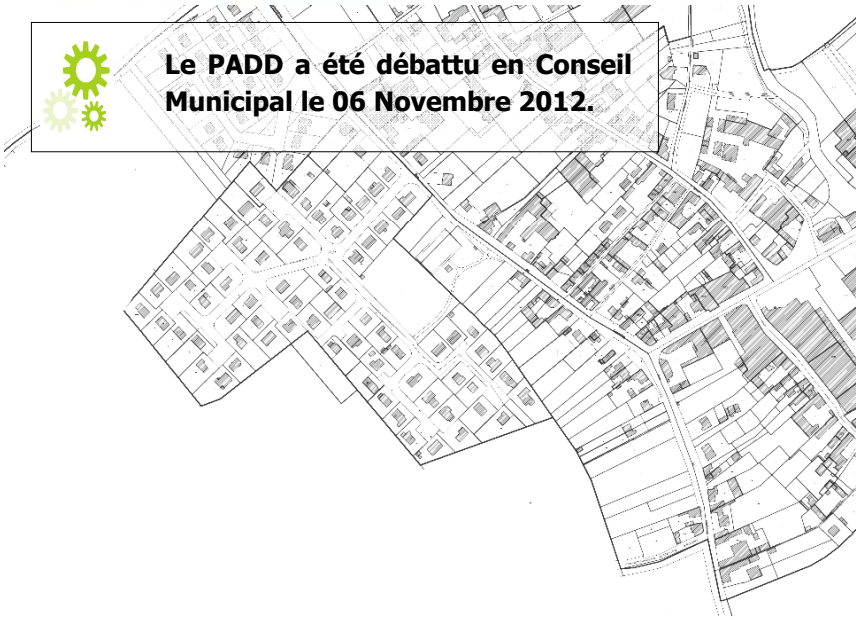
Le **cadre de vie est privilégié** en raison du passage du fleuve de **l'Escaut** et du **Canal de Saint-Quentin** qui constitue des lieux de rencontres et de pratiques sportives.

Le village fait partie de la **Communauté d'Agglomération** de Cambrai et dispose d'une **excellente desserte** à **Cambrai** (D644) et à **son contournement** (D6433) en sortie de commune. Il existe également une **liaison en bus** vers la **zone commerciale de Proville**.

Cette situation intéressante au sein de la **deuxième couronne** de l'agglomération rend le village **particulièrement attractif**. Le **patrimoine bâti** montre l'existence d'un **riche passé agricole** bien que des constructions pavillonnaires se soient greffées aux tissus urbains.



Le PADD a été débattu en Conseil Municipal le 06 Novembre 2012.



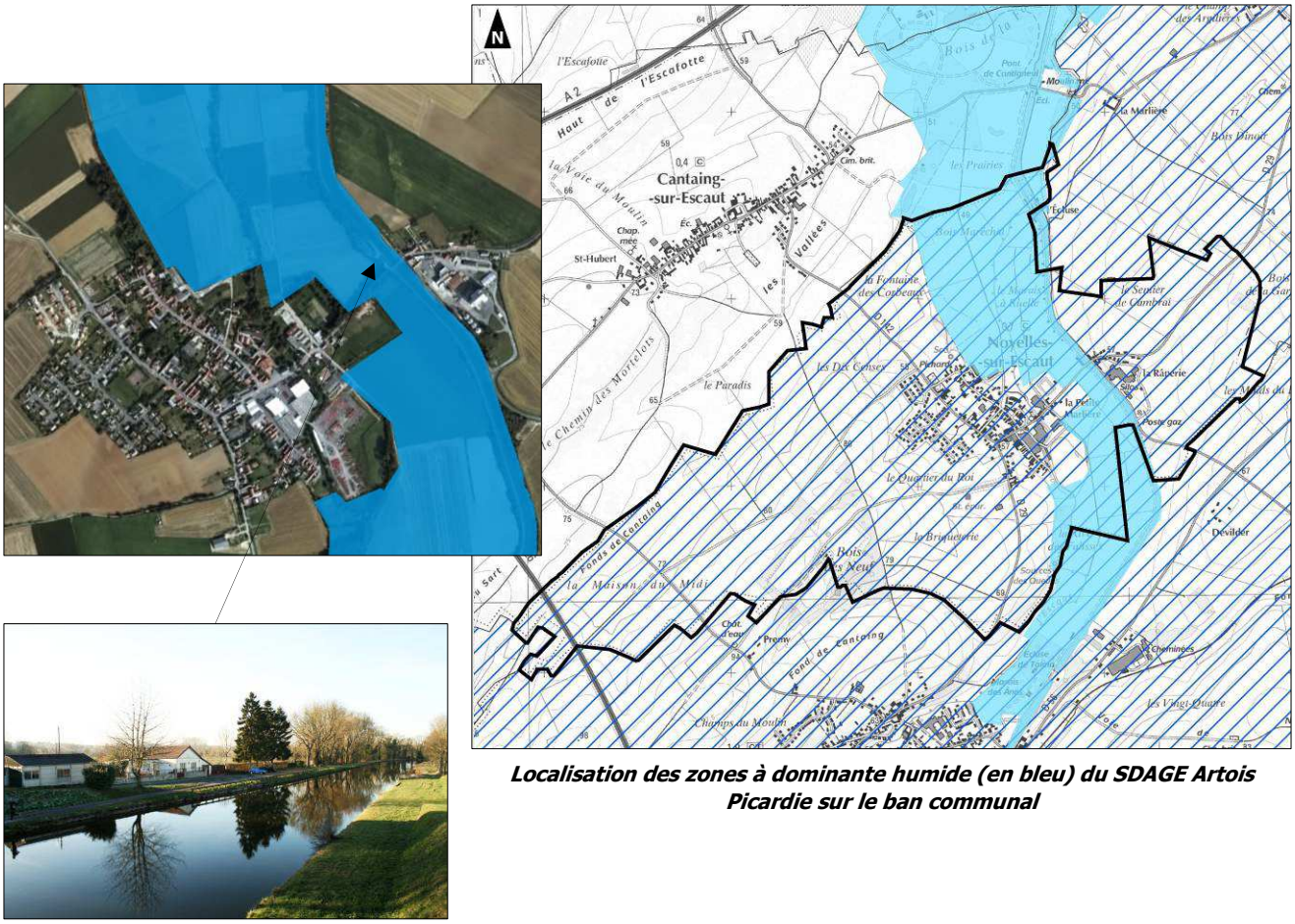
1. ORIENTATION 1 - PRESERVER L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES

1.1. OBJECTIF 1 - PROTEGER LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE DU SDAGE

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) s'applique à travers des documents, décisions et programmes définis dans la réglementation. Il s'impose par un lien de compatibilité ce qui signifie que les documents qui doivent lui être compatibles (dont les PLU) ne doivent pas comporter des dispositions qui vont à l'encontre de ses objectifs.

Des Zones à Dominante Humide (ZDH) sont répertoriées par le SDAGE Artois Picardie et le SAGE de l'Escaut à **Noyelles-sur-Escaut** au niveau du **fleuve de l'Escaut et du Canal de Saint-Quentin.** Selon la **Loi sur l'eau** de 1992, elles correspondent à *« des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant un moins une partie de l'année ».*

Les élus souhaitent protéger les Zones à Dominante Humide recensées par le SDAGE et le SAGE car elles sont caractérisées par leurs grandes diversités et leurs richesses, elles jouent un rôle fondamental pour la gestion quantitative de l'eau, le maintien de la qualité de l'eau et la préservation de la diversité biologique.



Localisation des zones à dominante humide (en bleu) du SDAGE Artois Picardie sur le ban communal

Sur le ban communal, **la majeure partie des risques sont liés** à la présence de l'eau. Les élus tiennent compte de la présence de **tous les types de risques dans l'élaboration du projet.**

1.2. OBJECTIF 2 - PRESERVER LA RIPISYLVE DE L'ESCAUT ET DU CANAL

A **Noyelles-sur-Escaut**, **le fleuve** de l'Escaut et **le Canal de Saint-Quentin** ne sont pas visibles depuis de nombreux endroits. Pourtant, d'importantes **végétations ripisylves** permet de deviner la présence de ces deux éléments du réseau hydrographique.

Les **végétations ripisylves** correspondent à des **formations végétales** qui se développent sur les **bords des cours d'eau** ou des plans d'eau situés dans **la zone frontière** entre l'eau et la terre appelée **écotone**. Elles sont constituées de **peuplements particuliers** en raison de **la présence d'eau** sur des périodes plus ou moins longues : saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes en hauteur, chênes pédonculés et charmes sur le haut des berges.

Les élus souhaitent **préserver cette végétation** particulière de la commune. Bien qu'elle ne fasse pas l'objet d'une protection réglementaire particulière, la **ripisylve** constitue une **réserve de biodiversité.**



L'Escaut se devine grâce à la ripisylve

1.3. OBJECTIF 3 - CONSERVER LES PLANS D'EAU EXISTANTS

En pleine Zone à Dominante Humide du SDAGE, **l'Etang Léon Masset** se situe à proximité du centre bourg. Au contact **des boisements** de « *la Rive des Falisses* », il s'agit d'un élément important du réseau hydrographique communal. Il existe également **diverses petites mares** au niveau de l'ancienne décharge au « Bois des Neuf ».



L'étang Léon Masset à proximité du centre



Un véritable espace de loisirs verts

Les étangs et mares constituent **des milieux de vie d'une grande richesse biologique** et offrent un refuge à de **nombreuses espèces menacées**. L'étang **Léon Masset** fait partie du **corridor biologique fluvial** répertorié par la Trame Verte et Bleue Régionale.

La commune de Noyelles-sur-Escaut souhaite **assurer le maintien de ces points d'eau** qui jouent un rôle important pour la **biodiversité**.

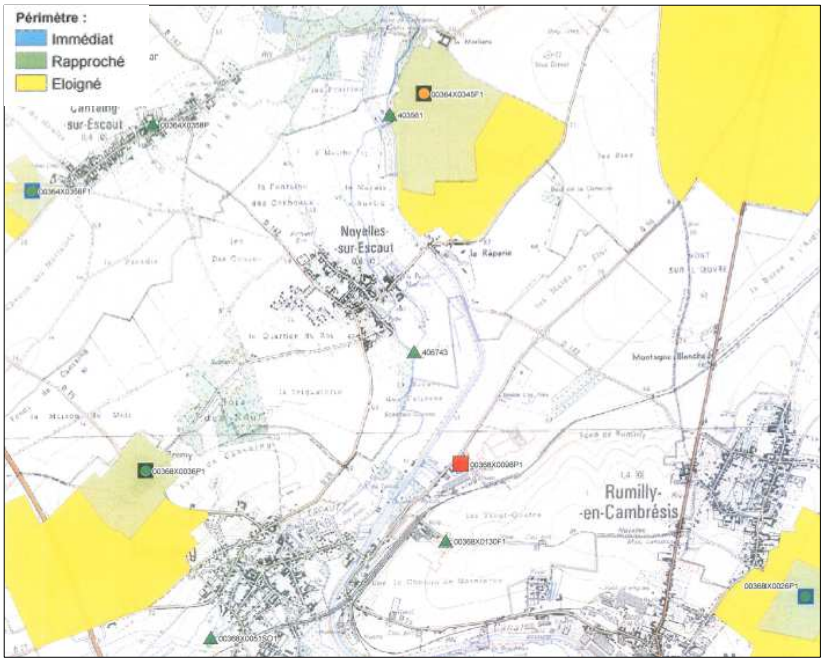
1.4. OBJECTIF 4 - RESPECTER LES PERIMETRES DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le village de Noyelles-sur-Escaut est concerné par les captages d'eau potable de Proville et de Marcoing. Ils ont été **déclarés d'utilité publique et trois périmètres de protection** ont été instaurés :

- Immédiat ;
- Rapproché ;
- Eloigné.

Les trois périmètres de protection du captage sont repris sur le plan **des servitudes d'utilité publique.**

La **commune souhaite protéger le captage d'eau potable** dans le respect des obligations passives instaurées par la servitude d'utilité publique et qui concerne les eaux souterraines et les eaux de surface.



Les périmètres de protection de captage d'eau potable

1.5. OBJECTIF 5 - CONFORTER ET DEVELOPPER LES ESPACES BOISES CLASSES



Les EBC sur la commune

Le « ***Bois de la Rive des Falisse*** » et un autre **espace boisé** à proximité **du ruisseau de la fontaine des corbeaux** sont répertoriés comme **Espaces Boisés Classés** (EBC). Ce classement interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Les élus de Noyelles-sur-Escaut, tenant compte du peu de boisements qui existent sur la commune souhaitent **maintenir les deux Espaces Boisés Classés** du précédent document d'urbanisme. Ils ajoutent également en **EBC** « ***le Bois des Neufs*** » en intégrant sa partie centrale qui correspond actuellement à une prairie pour favoriser son reboisement. Les nouvelles plantations d'arbres seront également classées en EBC.

1.6. OBJECTIF 6 - MAINTENIR LES ALIGNEMENTS D'ARBRES REMARQUABLES

Il existe **un alignement de marronniers remarquable** rue Pasteur et le long du Canal de Saint-Quentin. Des arbres longent ce même canal dans un alignement vecteur de qualité paysagère.

Conscients de **l'impact paysager fort** de ces deux alignements d'arbres, **les élus souhaitent les préserver**.



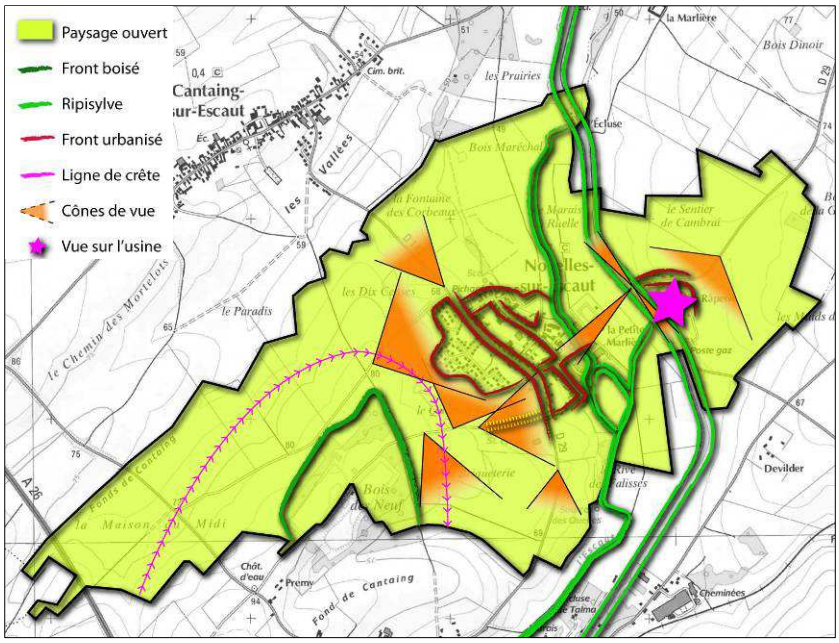
Rue Pasteur

1.7. OBJECTIF 7 - CONSERVER DES CONES DE VUES SUR LA VALLEE DE L'ESCAUT

Le **relief du village** est marqué par le passage de **la vallée de l'Escaut** qui est clairement **perceptible** depuis les **plateaux agricoles** au Nord et au Sud du village.

Le **cadre de vie agréable** est une qualité importante de Noyelles-sur-Escaut.

Les élus souhaitent le préserver en maintenant des **cônes de vues** sur la **vallée de l'Escaut** depuis les plateaux agricoles.



1.8. OBJECTIF 8 - CONTINUER LE FLEURISSEMENT DU VILLAGE

CONSEIL NATIONAL
Village Fleuri
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Pour rendre **le cadre de vie** des habitants plus agréable, la commune s'est engagée dans une **politique de fleurissement** des espaces publics. Le conseil national des Villes et Villages Fleuris a accordé à **Noyelles-sur-Escaut** sa première fleur en **2011**.

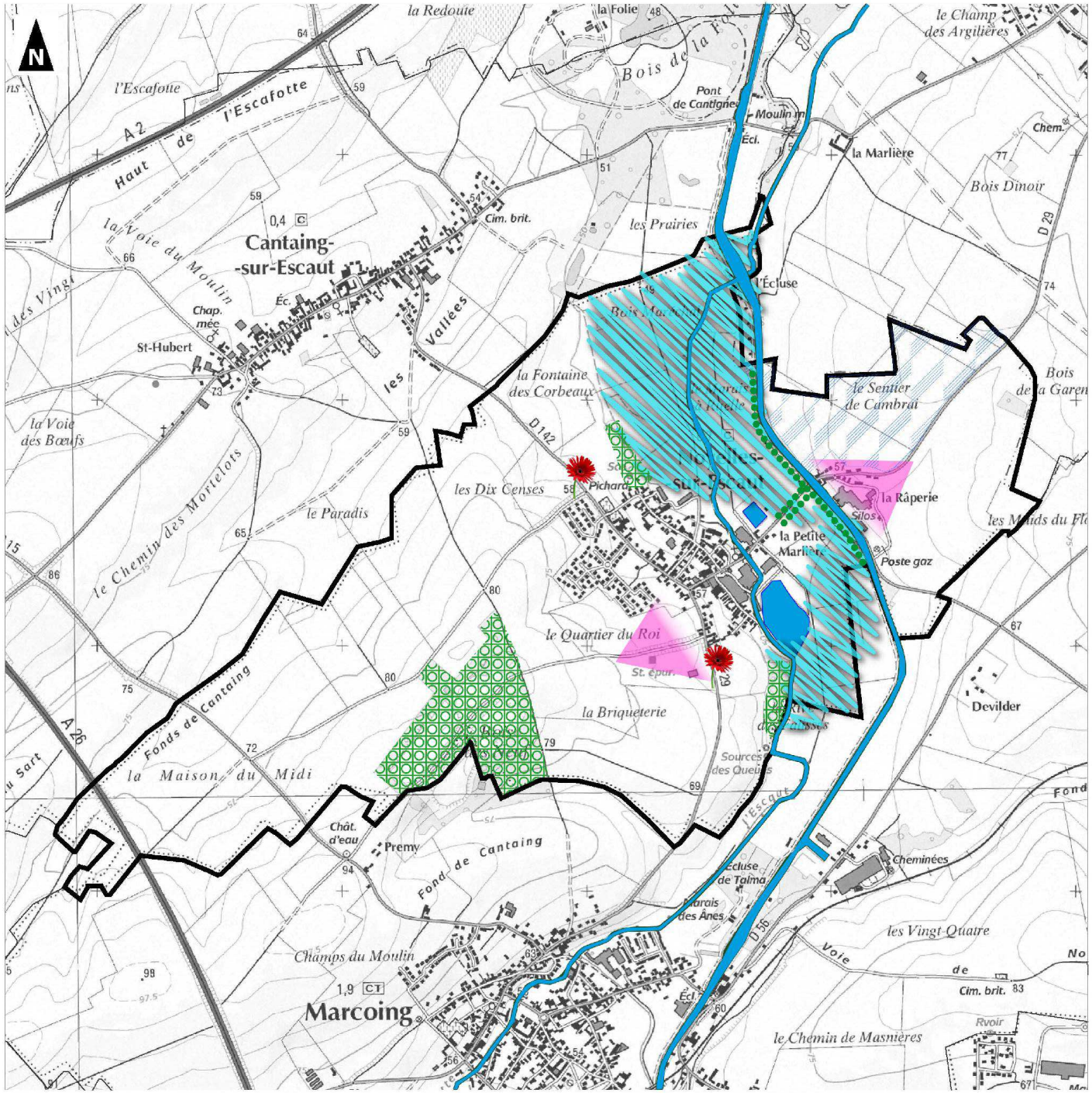
Les élus souhaitent **poursuivre cette politique de mise en valeur** de la commune par le biais de **fleurissements**.

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation 1 :
Préserver l'environnement et les paysages

- Protéger les zones à dominante humide du SDAGE
- Préserver la ripisylve de l'Escaut de Canal
- Conserver les plans d'eau existants
- Respecter les périmètres de captage d'eau potable
- Conforter et développer les Espaces Boisés Classés (EBC)
- Maintenir les alignements d'arbres remarquables
- Conserver des cônes de vue sur la vallée de l'Escaut
- Fleurir le village dans le cadre du concours national



0 — 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

2. ORIENTATION 2 - ACCROITRE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX NATURELS

2.1. OBJECTIF 1 - REPLANTER DES ARBRES DANS LE CADRE DU PLAN FORET REGIONAL

Le **taux de boisement du Cambrésis** est inférieur à **3%** du territoire. Il existe **deux bois à Noyelles-sur-Escaut,** le **Bois des Neuf** qui correspond à l'ancien centre d'enfouissement technique et **la rive des Falisses** à proximité du fleuve de l'Escaut. Ils représentent environ 4% de la superficie communale.

Les élus souhaitent s'engager **en faveur du reboisement de la commune** dans le cadre du **Plan Forêt** de la Région Nord-Pas de Calais. **Deux sites ont été retenus** à Noyelles-sur-Escaut : le long de la RD 142 en direction de Cantaing-sur-Escaut et en bordure du fleuve de l'Escaut. Ces futurs boisements **limiteront l'érosion et les polluants.**



Sites retenus pour le reboisement

2.2. OBJECTIF 2 - TRANSFORMER ET RENATURER UNE FRICHE HUMIDE

Une étude de **l'Etablissement Public Foncier** a mis en évidence la présence **d'une friche humide et rudéralisée (dégradée)** a proximité du fleuve de l'Escaut.

Pour développer la biodiversité communale, **les élus souhaitent transformer ce site en boisement** de type aulnaie-saulaie et/ou chênaie-frênaie et **créer diverses mares.**

2.3. OBJECTIF 3 - PLANTER DES HAIES FAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET LIMITANT L'EROSION



Exemple d'une plantation de haie

L'accroissement de la **biodiversité communale** passe par **la plantation de haies le long des chemins de randonnées** en bordure de l'Escaut, le long du chemin de Flesquieres et de celui de l'ancien centre d'enfouissement technique.

Ces plantations assurent la protection contre le vent et permettent la régulation **des eaux de pluies**. Elles sont également d'une grande utilité pour maintenir l'équilibre de la faune et favoriser la diversité biologique. A ce titre, les haies ont **une valeur patrimoniale** que **la commune entend développer.**

2.4. OBJECTIF 4 - RESTAURER UNE PRAIRIE DE FAUCHE A FORTE VALEUR PATRIMONIALE

Une **cariçaie – mégaphorbiaie** (végétation de zone humide à laîches, joncs et hautes herbes) a été identifiée à **Noyelles-sur-Escaut** non loin du fleuve de l'Escaut.

Les élus souhaitent la restaurer en prairie humide de fauche qui aura une **forte valeur patrimoniale** dans le Cambrésis qui comporte peu d'espaces de ce type.



La cariçaie – mégaphorbiaie à restaurer

2.5. OBJECTIF 5 - AMENAGER UN PASSE POISSON SUR LE FLEUVE DE L'ESCAUT

Dans le **cœur du village**, il existe un **ancien moulin à farine** dont la ventellerie a été reconvertie en logements. Cependant, **ses vannages** sont toujours présents sur le **fleuve de l'Escaut.**

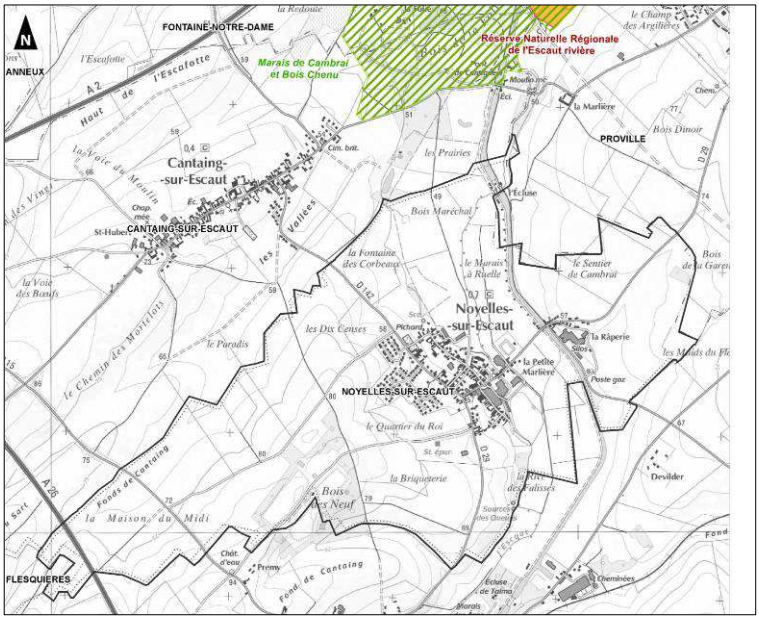
Le fleuve de l'Escaut correspond à un corridor biologique fluvial de la Trame et Bleue Régional. Pour rétablir sa continuité biologique, **les élus souhaitent aménager un passe poisson** pour permettre aux poissons migrateurs d'accéder à leurs zones de reproduction et/ou de développement.

2.6. OBJECTIF 6 - FAVORISER UNE GESTION DIFFERENCIEE DE CERTAINS ABORDS DE CHEMINS

Sur les **abords du chemin menant à l'ancien centre d'enfouissement technique**, il existe **une flore à valoriser** (Gaillet jaune, Ail des vignes, Origan, Scabieuse..).

Les élus désirent mettre en place une **gestion écologique différenciée** des secteurs spécifiques qui comprennent ce type de flore particulière.

2.7. OBJECTIF 7 - PERMETTRE LE PROLONGEMENT DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE



La Réserve Naturelle Régionale est au Nord du village

Un site naturel d'environ 60 hectares sur la commune voisine de **Proville** est classé comme **Réserve Naturelle Régionale** (RNR) de **l'Escaut Rivière**. Deux types de milieux la caractérisent : **des prairies** et des **boisements alluviaux** qui sont des infrastructures naturelles rares dans le Cambrésis. Ils concourent au maintien de la qualité de l'eau et abritent des espèces animales et végétales rares.

Les élus souhaitent que la Réserve Naturelle Régionale de l'Escaut Rivière soit prolongée sur la commune de Noyelles-sur-Escaut en lien avec **les actions mise en place pour accroître la biodiversité** communale, notamment aux abords de l'Escaut.

2.8. OBJECTIF 8 - INTEGRER LES TRAMES VERTES ET BLEUES

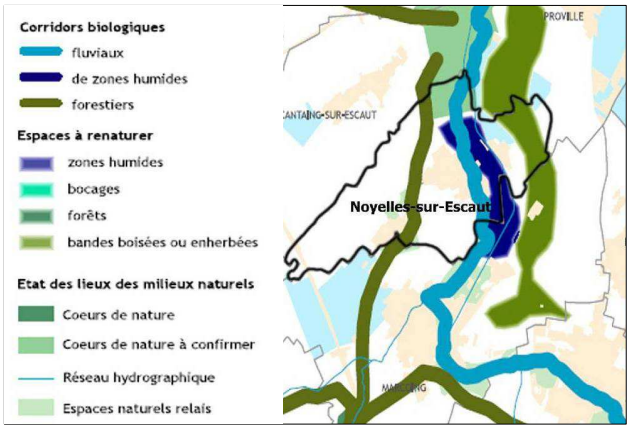
Les élus de Noyelles-sur-Escaut souhaitent **développer la biodiversité** sur leur commune via les différentes actions citées ci-dessus. Leur vision de la préservation de l'environnement et du développement des milieux naturels ne s'arrête pas aux limites de leur commune. Les **actions des élus s'intègrent** dans les **Trames Vertes et Bleues** du **Pays du Cambrésis** et de la **Région Nord-Pas de Calais.**

Au niveau régional, **deux corridors biologiques** (fluvial en bleu forestier en vert) sont identifiés à **Noyelles-sur-Escaut**. Un **cœur de nature à confirmer** (vert clair) est répertorié sur la partie Nord du ban communal non loin de la Réserve Naturelle Régionale de l'Escaut Rivière. **Deux types d'espaces à renaturer** concernent également le village : des zones humides et des bandes boisées ou enherbées.

La volonté des élus de replanter des boisements sur la commune et de classer le **Bois des Neufs** en Espace Boisé Classé (**EBC**) permet un **développement du corridor biologique forestier** idenfié par **la Trame Verte et Bleue** (TVB) **Régionale.**

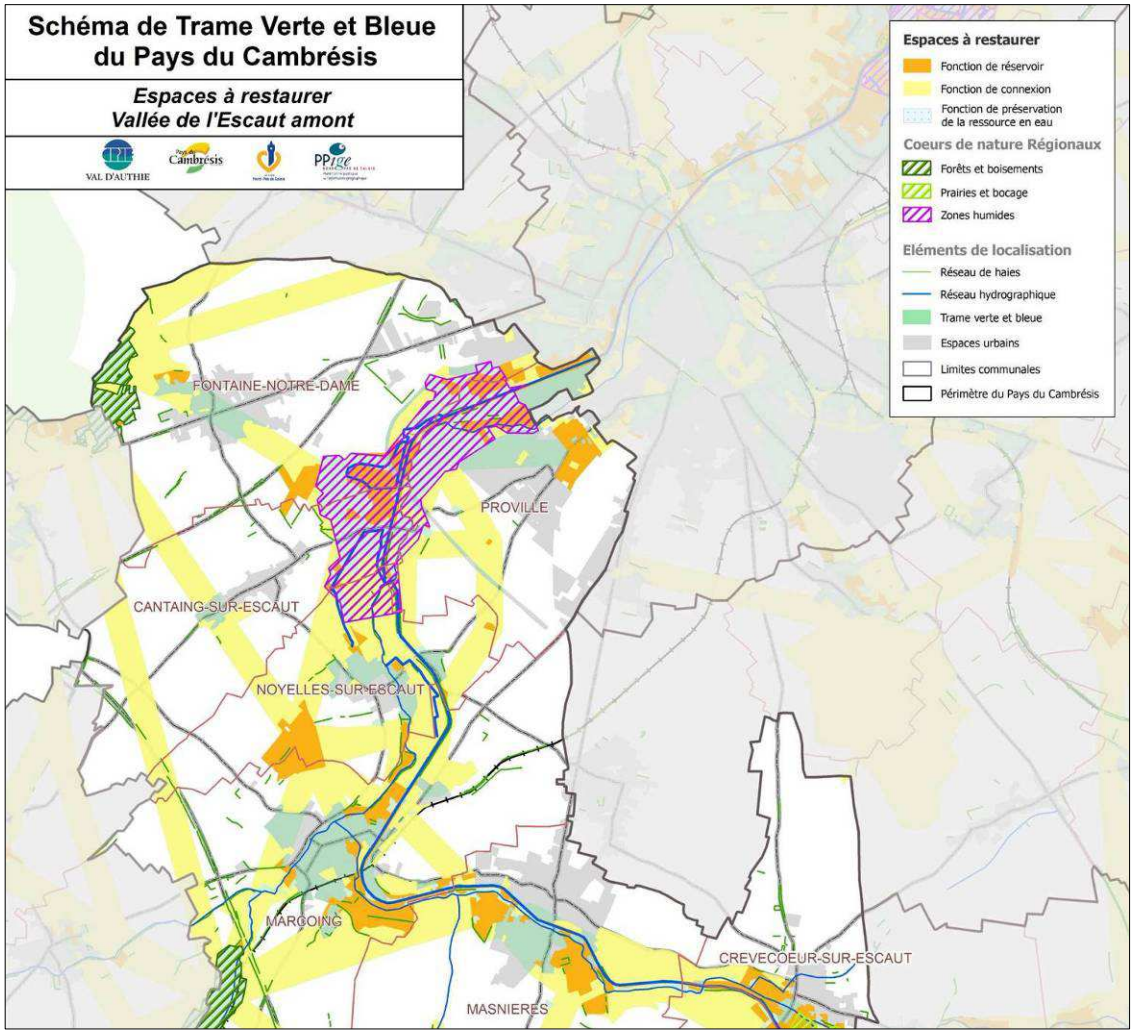
Les actions consistant à **renaturer une prairie humide** et **restaurer une prairie de fauche** concernent l'espace **à renaturer de type zones humides** de la **TVB Régionale**.

Les **plantations de haies limitant l'érosion** et l'aménagement d'un **passe poisson** sont d'autres actions en faveur du **développement de la biodiversité** qui s'insèrent pleinement dans cette trame.



Extrait de la Trame Verte et Bleue Régionale

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) du **Pays du Cambrésis** montre bien que **le bois des Neuf** (ancienne décharge) est **un espace à renaturer ayant une fonction de réservoir**. Son classement en **EBC** le protège et l'insertion d'une partie non boisée permettra **son développement**. Les autres actions mise en place concernent **des espaces à renaturer** qui possèdent une fonction de **connexion écologique**.

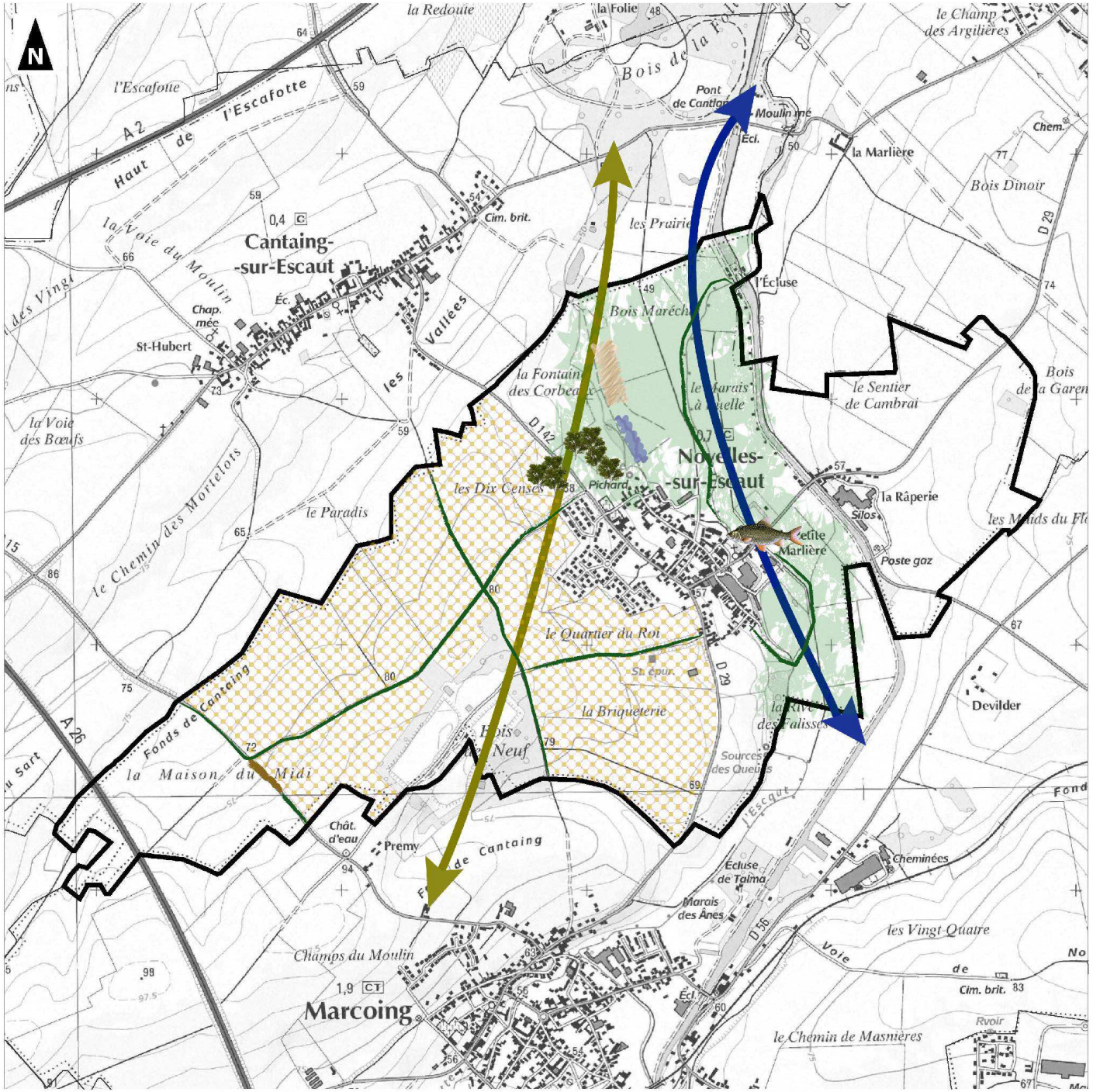


PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation 2 :
Accroître la biodiversité des milieux naturels

- Replanter des arbres dans le cadre du plan forêt régional
- Transformer une friche humide en boisements avec des mares
- Planter des haies limitant l'érosion et favorisant la biodiversité
- Restaurer une prairie de fauche a forte valeur patrimoniale
- Aménager un passe poisson sur le fleuve de l'Escaut
- Favoriser une gestion différenciée d'abords de chemins
- Permettre le prologement de la Réserve Naturelle Régionale
- Intégrer la Trame Verte et Bleue Régionale (Corridors biologiques fluviaux et forestiers)



0 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

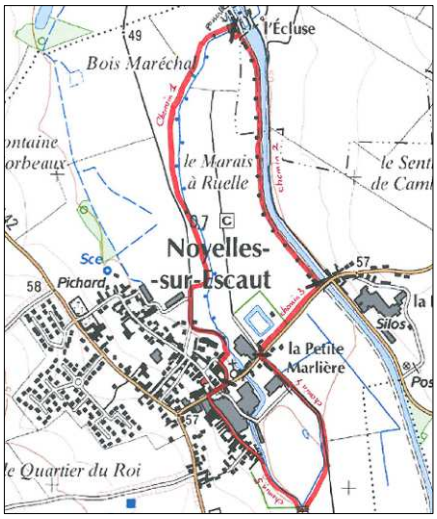
3. ORIENTATION 3 - DEVELOPPER LES LOISIRS ET LA CONVIVIALITE

3.1. OBJECTIF 1 - REALISER UN SENTIER PEDESTRE ET PEDAGOGIQUE

La commune de **Noyelles-sur-Escaut** est traversée par le fleuve de **l'Escaut** et désire en tirer profit pour **améliorer la qualité du cadre de vie** de ses habitants.

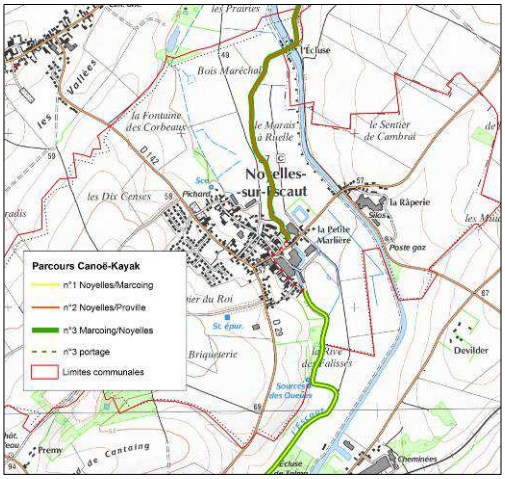
Les élus désirent créer un sentier pédestre baptisé **« *Boucle de l'Escaut* »** au départ du cœur du village qui longe le fleuve pour rejoindre le pont canal au Nord (endroit ou l'Escaut passe sous le Canal de Saint-Quentin) pour revenir le long du canal vers le ruisseau de la Petite Marlière et **l'étang communal Léon Masset.**

Le parcours sera agrémenté de **panneaux pédagogiques** sur la **faune et la flore** et inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (**PDIPR**). Ce circuit constitue un lieu d'éducation à l'environnement, **de loisirs et de rencontres** pour les habitants du village et des communes voisines.



Tracé du futur sentier pédestre

3.2. OBJECTIF 2 - CREER DES EMBARCADERES POUR CANOË KAYAKS



Le projet de Canoë Kayaks

Les élus de **Noyelles-sur-Escaut** souhaitent développer **trois embarcadères de canoë kayaks** sur la commune.

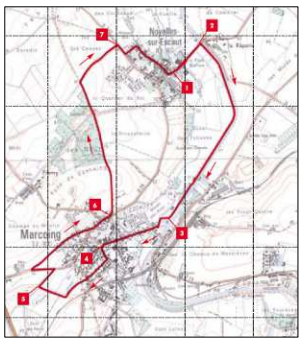
Ce nouvel aménagement permettra de **diversifier l'offre de loisirs** sur la commune pour ses habitants, les adhérents de l'Association Jeunesse Rurale (AJR) et plus largement, la Communauté d'Agglomération de Cambrai et toutes les associations environnantes.

L'aménagement permettra de **relier le moulin de Noyelles** au **pont de la Marlière** sur Proville et à **l'ancienne amidonnerie de Marcoing**.

3.3. OBJECTIF 3 - RENFORCER LA SIGNALISATION DES SENTIERS DE RANDONNEES

Le **circuit de randonnée de l'Escauette** inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (**PDIPR**) traverse le centre du village de **Noyelles-sur-Escaut**. Une partie de son tracé correspond à celui du futur sentier pédestre et pédagogique.

Les élus souhaitent améliorer la signalisation de la présence de ce sentier de randonnée et mettre en avant la présence du nouveau sentier « *Boucle de l'Escaut* ». Le nouveau sentier peut en effet constituer une boucle supplémentaire pour les randonneurs empruntant le circuit de l'Escauette.



Le circuit de l'Escauette

3.4. OBJECTIF 4 - PROPOSER UN JARDIN ET/OU VERGER PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE



Exemple de jardin pédagogique

Les élus souhaitent sensibiliser à l'environnement les enfants de l'école du village. Pour ce faire, **un jardin et/ou un verger seront réalisés**.

Ce nouvel aménagement à destination de l'école pourra également être **fréquenté par le reste de la population** pour favoriser **le lien social** entre les habitants.

3.5. OBJECTIF 6 - ENTRETENIR L'ESPACE DANIEL LECLERCQ

A **Noyelles-sur-Escaut**, **l'espace public Daniel Leclercq** occupe une **position centrale** dans la rue de Cantaing **entre le tissu urbain ancien** situé dans la vallée de l'Escaut et **les tissus pavillonnaires plus récents** implantés sur le début du versant. Un boulodrome, un espace de jeux pour enfants, un city stade multisports en gazon synthétique, de vastes pelouses et des bancs **assurent de nombreux loisirs** et permettent aux habitants du village de rencontrer.



Dans l'espace Daniel Leclerc de Noyelles-sur-Escaut

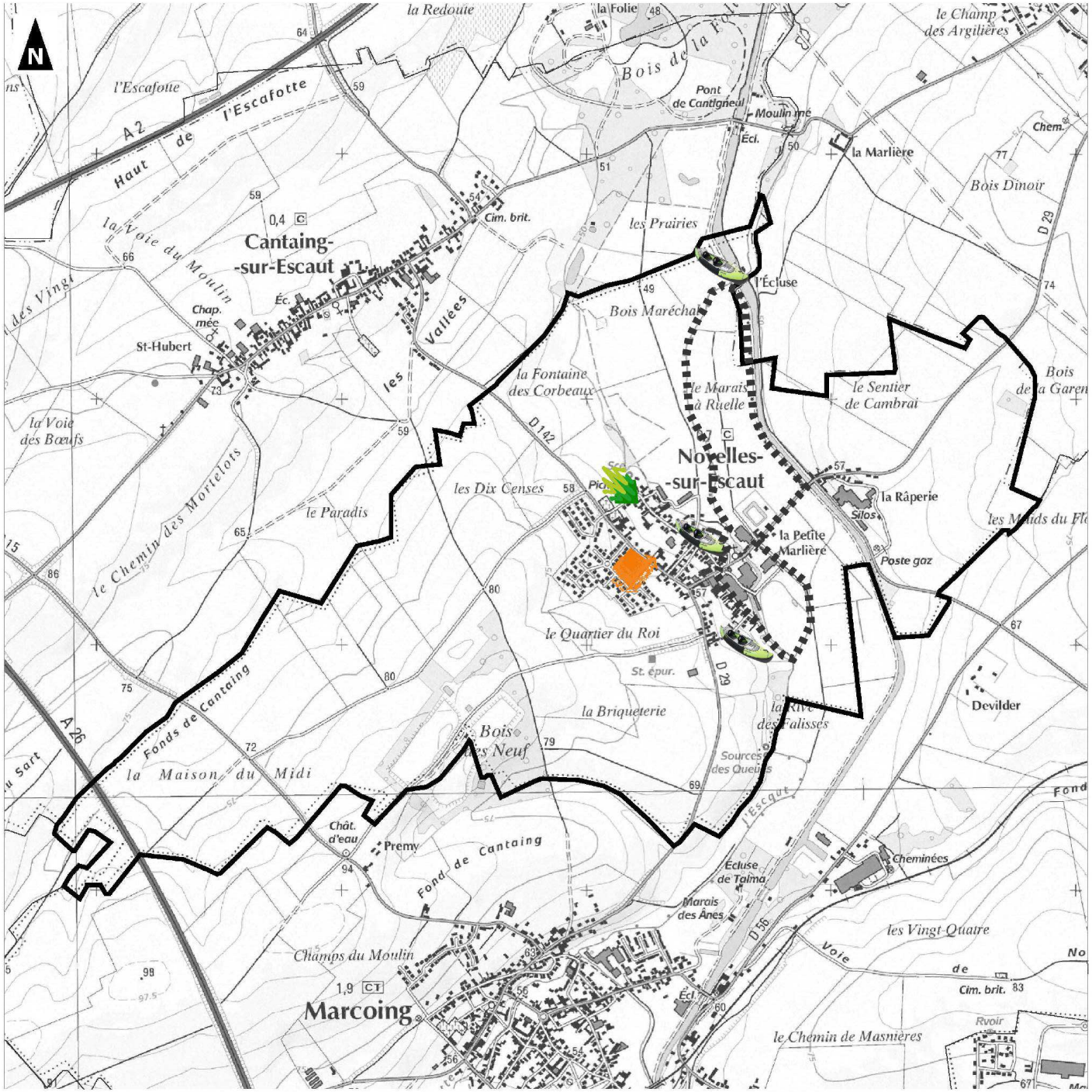
Les élus affirment leur volonté de maintenir et entretenir cet équipement communal de loisirs qui permet **des rencontres multi-générationnelles.**

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation 3 :
Développer les loisirs et la convivialité

- Réaliser un sentier pédestre et pédagogique
- Créer des embarcadères pour canoe kayaks
- Proposer un jardin et/ou verger pédagogique
- Entretenir l'espace de loisirs Daniel Leclercq



0 — 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Groupe auddicé

airele equinergies

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

4. ORIENTATION 4 - ASSEOIR UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE MAITRISEE

4.1. OBJECTIF 1 - LUTTER CONTRE LA VACANCE DE LONGUE DUREE DES LOGEMENTS

Les élus réaffirment leur volonté d'utiliser toutes les capacités disponibles pour l'habitat dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU). Ainsi, la **Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants** (THLV) instaurée le **01/01/2012** est maintenue.

Le **besoin en logements** (*cf. tableau ci après*) issu des projections démographiques comprend la **déduction de 9 logements vacants** pour **retrouver un taux de vacance** « *normal* » de l'ordre de **5%.**

4.2. OBJECTIF 2 - RECENSER LES DENTS CREUSES DANS LA PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE

Pour **consommer de manière raisonnée le foncier** disponible, les élus veulent que les « ***dents creuses*** [(1)]» situées dans la Partie Actuellement Urbanisée (**PAU**) du village soient urbanisées en priorité. Elles sont **déduites** du **besoin en nouveaux logements** du projet démographique.

(1) *Dent creuse : une ou plusieurs parcelles comprises dans la PAU « Partie Actuellement Urbanisée » d'un tissu urbanisé disposant d'une desserte par une voirie carrossable et des réseaux minimum (eau potable, électricité).*

4.3. OBJECTIF 3 - ASSURER UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ADAPTEE AUX BESOINS

L'ambition des élus est de continuer à **proposer des logements d'ici dix à quinze ans** de manière à **stabiliser la population aux alentours de 850 habitants** pour éviter que la population ne diminue mécaniquement en raison du phénomène de desserrement des ménages.

	Recensements population				*Evolution de la population d'ici 2030 selon 4 Scénarii*			
	1990	*1999*	*2009*	*2012*	*Population stable*	Hausse de la population	Hausse de la population	Hausse de la population
					0%	3,5%	7,0%	10,5%
Population	660	649	765	787	**787**	**815**	**842**	**870**
					Prise en compte du phénomène de desserrement des ménages			
Nombre moyen d'occupants par logement à Noyelles-sur-Escaut	3,01	2,80	2,71	2,64	2,40	2,40	2,40	2,40
Nombre moyen d'occupants par logement dans le SCOT du Cambrésis	2,84	2,71	2,55		2,40	2,40	2,40	2,40
Besoin brut en logements					30	41	53	64
Résidences principales occupées (base de référence au 01/01/2012)	219	232	282	298				
Permis accordés participant à atteindre l'objectif (base de référence au 01/05/2013)				38				
Dents creuses recensées (en équivalent logements) (base de référence au 01/05/2013)				4				
Logements vacants au 31/12/2012 (recensement communal)	29	22	27	9				
Parts des logements vacants	11,69%	8,66%	8,74%	2,93%				
Nombre de résidences principales occupées en 2030					328	339	351	362
Part de 5% des logements vacants en 2030					17	18	18	19
Nombre de nouveaux logements vacants à considérer dans l'objectif de production en logements					8	9	9	10
Besoin brut en logements *(desserrement des ménages + nouvelle population + logements vacants projetés + dents creuses)*					0	12	24	36
Besoin net en logements *(besoin brut - dents creuses recensées)*					0	8	20	32

Deux lotissements accordés sont en cours de réalisation sur les zones **1AUa et 1AUb du PLU de 2006**. Il s'agit dans le tableau de **projections démographiques** des **38 constructions accordées** (9 plus 29) **participants à atteindre les objectifs fixés. L'objectif de constructions neuves correspond :**

- au rythme de constructions constaté, témoin de l'attractivité du village ;
- à la proximité de Cambrai (6km) et de pôles d'emplois majeurs au niveau régional : Valenciennes, Douai, Arras et dans une moindre mesure, Lille ;
- à la présence en sortie de commune de la bretelle de contournement de Cambrai ;
- au pouvoir fortement attractif de la commune compte tenu de sa situation en deuxième couronne de l'agglomération de Cambrai.

4.4. OBJECTIF 4 - MAITRISER LES BESOINS EN EAU

Les élus souhaitent s'assurer de la **garantie d'alimentation en eau potable** et de la **protection contre l'incendie** des constructions existantes et futures.

4.5. OBJECTIF 5 - DENSIFIER LE TISSU URBAIN POUR LES FUTURES OPERATIONS

La **densité minimale** imposée par le **Programme Local de l'Habitat** (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour **Noyelles-sur-Escaut** est de **12 logements par hectare**.

L'objectif retenu par les élus est de **12 logements par hectare conformément au SCOT**. Elle correspond à ce qui s'observe déjà dans les tissus urbains de la commune. Le **projet communal** nécessite une **emprise foncière** de l'ordre d'environ **1,5 hectare** avec les voiries. Il comporte deux phases car le **SCOT du Cambrésis** accorde à **Noyelles-sur-Escaut 1 hectare** pour les surfaces vouées à l'urbanisation nouvelle. Le PLU prévoit donc la consommation **d'1 hectare d'ici 2020** et de **0,5 hectare après 2020** sachant que le PLU est définit pour un peu moins d'**une quinzaine d'années.**

4.6. OBJECTIF 6 - DIVERSIFIER LA TYPOLOGIE DE L'OFFRE EN LOGEMENTS

Pour répondre aux besoins de tous, les élus aspirent à ce que les nouvelles constructions adoptent une **typologie variée** : 60% de lots libres, **20% d'accession à la propriété** et **20% de locatifs.** La commune comprend 7% de logements locatifs aidés en 2012 et leur projection à hauteur de 20% des nouvelles opérations permet d'atteindre un taux de **10% du parc de résidences principales** sur la commune en locatifs aidés conformément aux prescriptions du SCOT du Cambrésis. (Les 20% d'accession à la propriété sont également imposés par le SCOT du Cambrésis).

L'impact foncier des objectifs d'urbanisation (prise en compte de l'emprise au sol des opérations d'urbanisation)	Population stable		Hausse de la population		Hausse de la population		Hausse de la population	
	0%		3,5%		7,0%		10,5%	
Besoin net en logements	**0**		**8**		**20**		**32**	
Maisons individuelles (lots libres) : 750 m²	60%	0	60%	5	60%	12	60%	19
Maisons individuelles (accession) : 550 m²	20%	0	20%	2	20%	4	20%	6
Maisons et/ou appatements (locatifs aidés) : 500 m²	20%	0	20%	2	20%	4	20%	6
Total (en ha) - emprise foncière des logements	0,00		0,54		1,34		2,14	
Total (en ha) - emprise foncière des logements + espaces publics et voiries + 30%	0,00		0,71		1,74		2,78	
Densité de logements / ha (sans prise en compte de la voirie et des espaces publics)	**0**		**15**		**15**		**15**	
Densité de logements / ha (incluant la voirie et les espaces publics)	**0**		**12**		**12**		**12**	

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

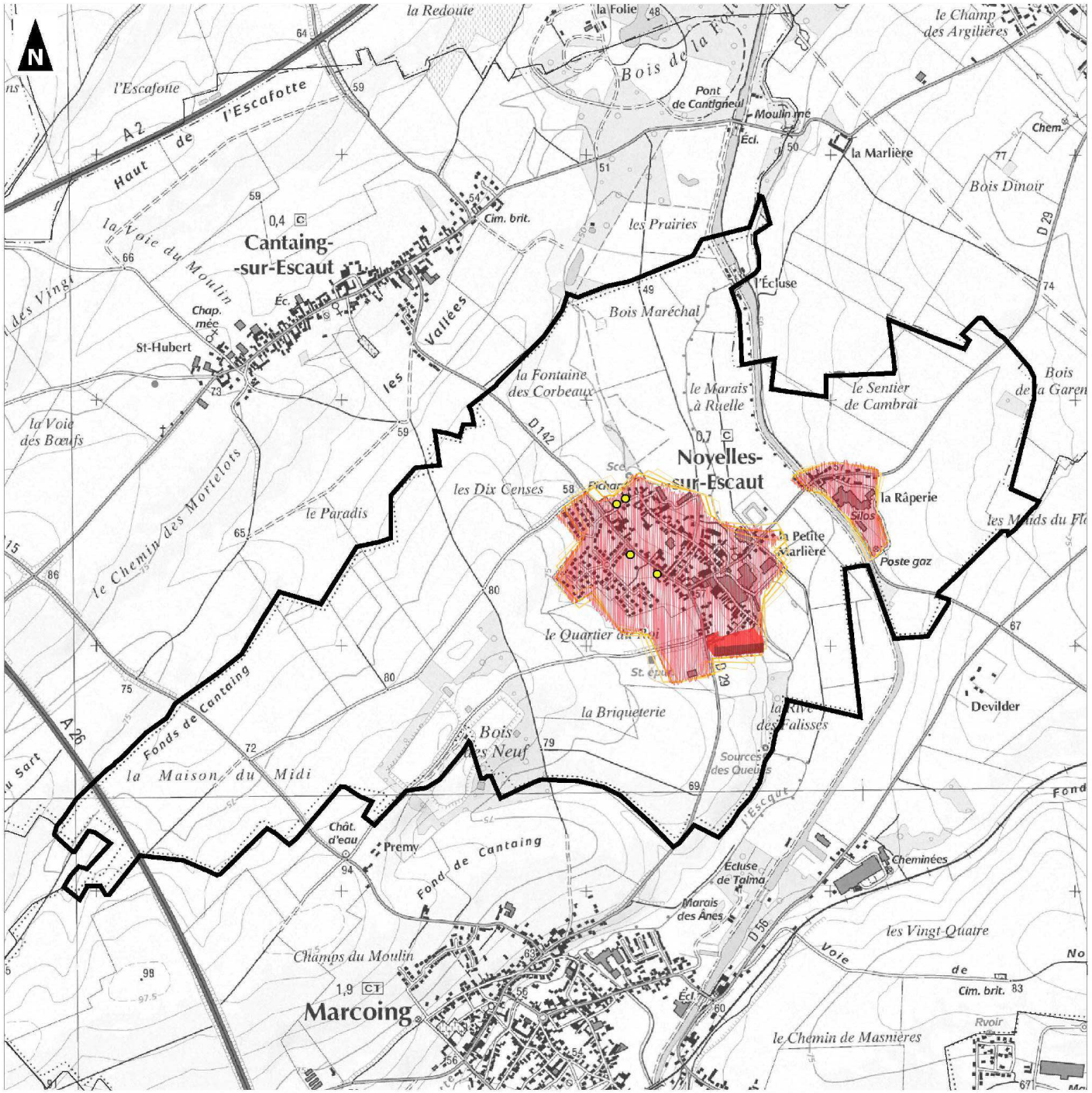
Orientation 4 :
Maîtriser la croissance démographique

Maîtriser les besoins en eaux

Assurer une croissance démographique adaptée aux besoins

Recenser les dents creuses dans la PAU

Densifier le tissu urbain et lutter contre la vacance



0 1
Kilomètres

Groupe auddicé

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

5. ORIENTATION 5 - PROPOSER DES EQUIPEMENTS ADAPTES AUX BESOINS

5.1. OBJECTIF 1 - CONSTRUIRE UNE NOUVELLE SALLE DE SPORTS

Le village dispose de **nombreuses associations sportives** qui proposent des activités variées à leurs adhérents. La salle de sports **Thierry Rey** qui les accueillent est **à court de capacité** pour répondre à la demande.

Les élus veulent **construire une nouvelle salle de sports** dont **la capacité puisse répondre aux besoins** de l'école et des associations du village.



La salle de sports Thierry Rey

5.2. OBJECTIF 2 - RENOVER LE LOCAL DE L'ASSOCIATION AJR



Noyelles-sur-Escaut accueille à proximité de l'Escaut et de l'ancien moulin à **farine le centre social l'Association Jeunesse Rurale (AJR)**. Elle a pour but de **promouvoir des activités** en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille dans les secteurs de la vie sociale, la prévention, l'animation et l'information. Elle a en charge le développement, l'organisation et la coordination des activités. Au total, huit communes adhérent à cette association.

Conscient que la présence de **l'AJR à Noyelles-sur-Escaut** est **une force pour les loisirs des habitants**, **les élus** ont pour ambition de **la conserver** sur leur commune. Pour cela, ils désirent **transformer et rénover** le **local actuel** de l'AJR pour **l'adapter aux besoins de l'association**.

5.3. OBJECTIF 3 - AUGMENTER LA CAPACITE DE L'ECOLE

Le projet démographique repose sur une **hausse de la population d'environ 13**% comparativement à la population communale de **2012**.

Pour **répondre aux besoins des habitants, actuels et futurs, en matière d'éducation**, la commune souhaite racheter une maison avec terrain située à proximité de l'école pour **permettre d'adapter le nombre de classes à la demande.**

5.4. OBJECTIF 4 - MAINTENIR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

A proximité de la mairie et de la salle des fêtes, l'ancienne brasserie malterie Solau a été reconvertie en **médiathèque municipale.**

Les élus souhaitent maintenir cet équipement culturel qui permet aux habitants de se rencontrer. Il s'agit d'un lieu de la vie communale.



5.5. OBJECTIF 5 - DEPLACER LA GARDERIE

La maison ciblée pour l'extension de l'école permettra de **déplacer la garderie** qui se trouve actuellement dans la salle des fêtes.

Les élus souhaitent que les écoliers n'aient **plus besoin de traverser** une route fréquentée par les automobiles pour réaliser le **trajet école-garderie.**

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation 5 :
Proposer des équipements adaptés

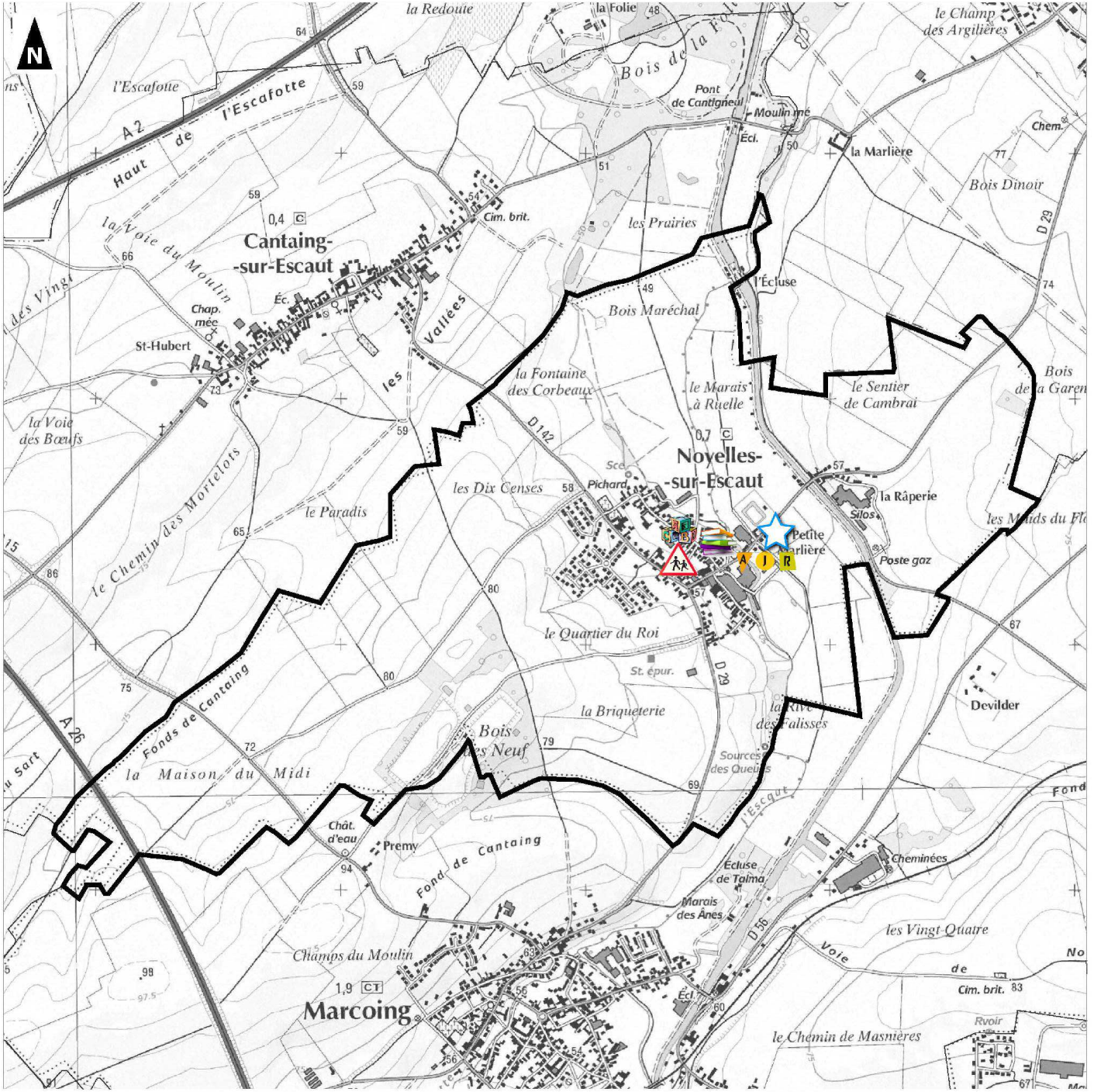
Construire une nouvelle salle de sports

Rénover le local de l'Association Jeunesse Rurale (AJR)

Ouvrir une classe supplémentaire dans l'école

Maintenir la médiathèque municipale

Déplacer la garderie



1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

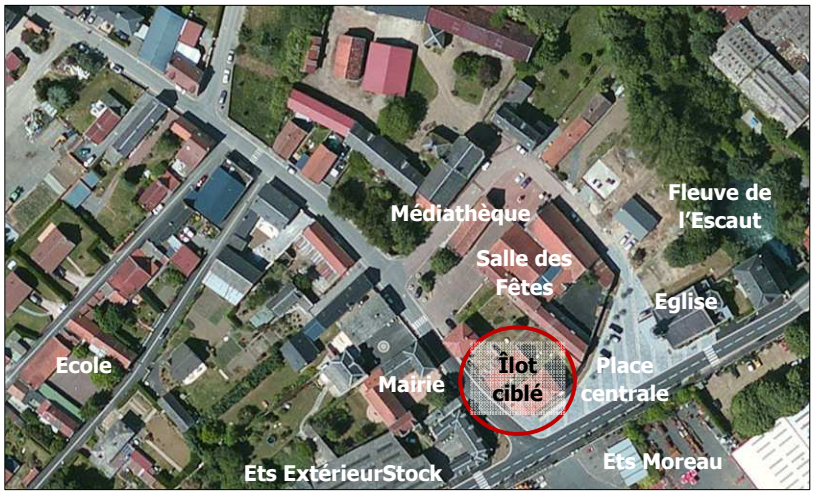
Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

6. ORIENTATION 6 - SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

6.1. OBJECTIF 1 - FAVORISER L'ARRIVEE DE COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITE

Le **cœur du village** comporte **un café à proximité de la place centrale** et il existe un autre café/bureau de tabac à l'intersection des RD 142 et 29. Il n'y a pas **petits commerces et services de proximité.**

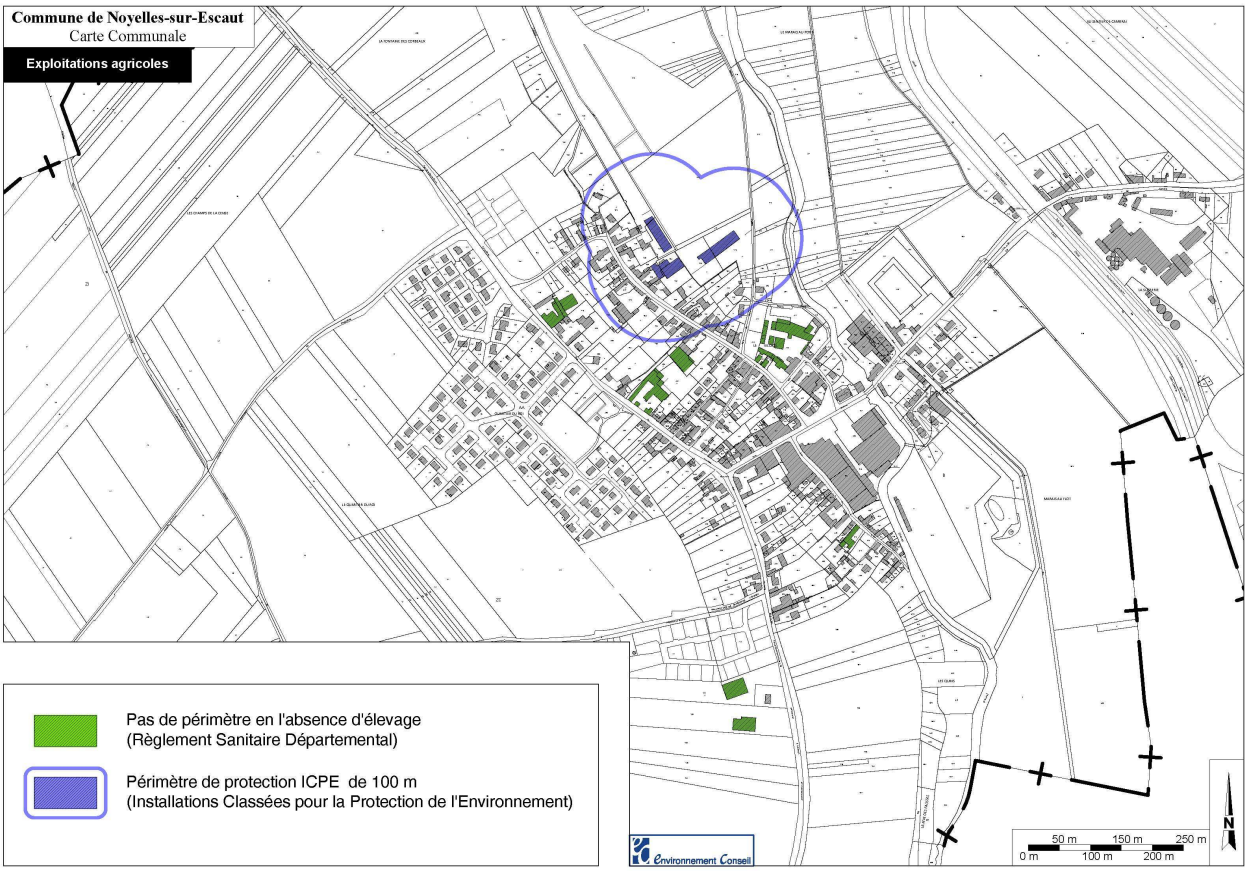
Les élus veulent requalifier l'îlot urbain qui fait face à la mairie dont certains bâtiments présentent un état dégradé. L'objectif retenu est la **création de logements** et **l'accueil de commerces et services** en rez-de-chaussée.



Situation de l'îlot ciblé pour la création de cellules commerciales

6.2. OBJECTIF 2 - ASSURER LA PERENNITE DE L'ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole constitue une activité essentielle pour **l'économie et l'entretien des espaces ruraux**.



Les élus entendent assurer la pérennité de l'activité agricole. Le **règlement d'urbanisme** est adapté à la typologie des exploitations. Les bâtiments des exploitations sont **protégés** par **:**

- le Règlement Sanitaire Départemental (RSD) 50 mètres en cas d'élevage ;
- le régime d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 100 mètres

6.3. OBJECTIF 3 - CONSERVER LES ACTEURS INDUSTRIELS MAJEURS

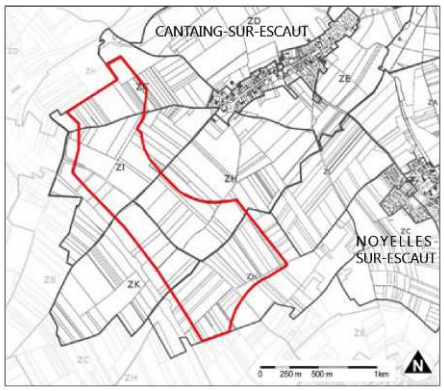
Il existe **deux acteurs industriels importants** qui proposent de **nombreux emplois** à Noyelles-sur-Escaut. Ils sont synonymes d'activités en journée et **d'attractivité par l'emploi**.

Les élus souhaitent conserver ces industriels en prévoyant des zones à urbaniser à proximité immédiates des sites de production de ces deux entreprises pour **permettre leurs éventuelles extensions.** Ils souhaitent aussi assurer la qualité des **communications numériques pour tous** car c'est un facteur important pour le développement des entreprises.



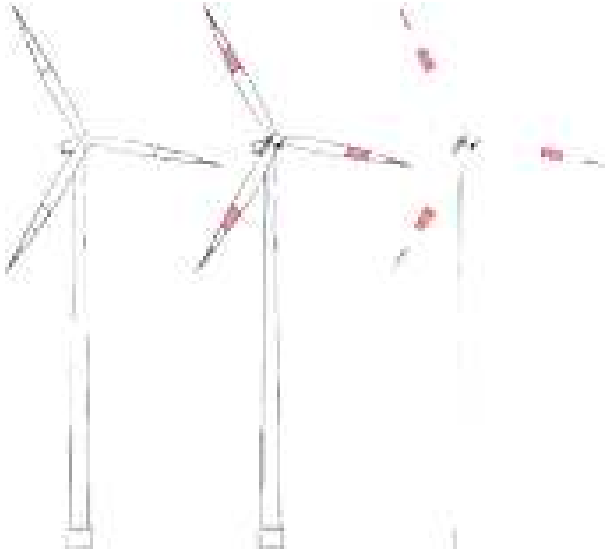
L'Ets Moreau à proximité de l'église

6.4. OBJECTIF 4 - PERMETTRE L'IMPLANTATION D'EOLIENNES



Situation de la ZDE

Les élus de Noyelles-sur-Escaut sont favorables à l'implantation d'aérogénérateurs produisant de **l'électricité** au Sud-Ouest du ban communal.



PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

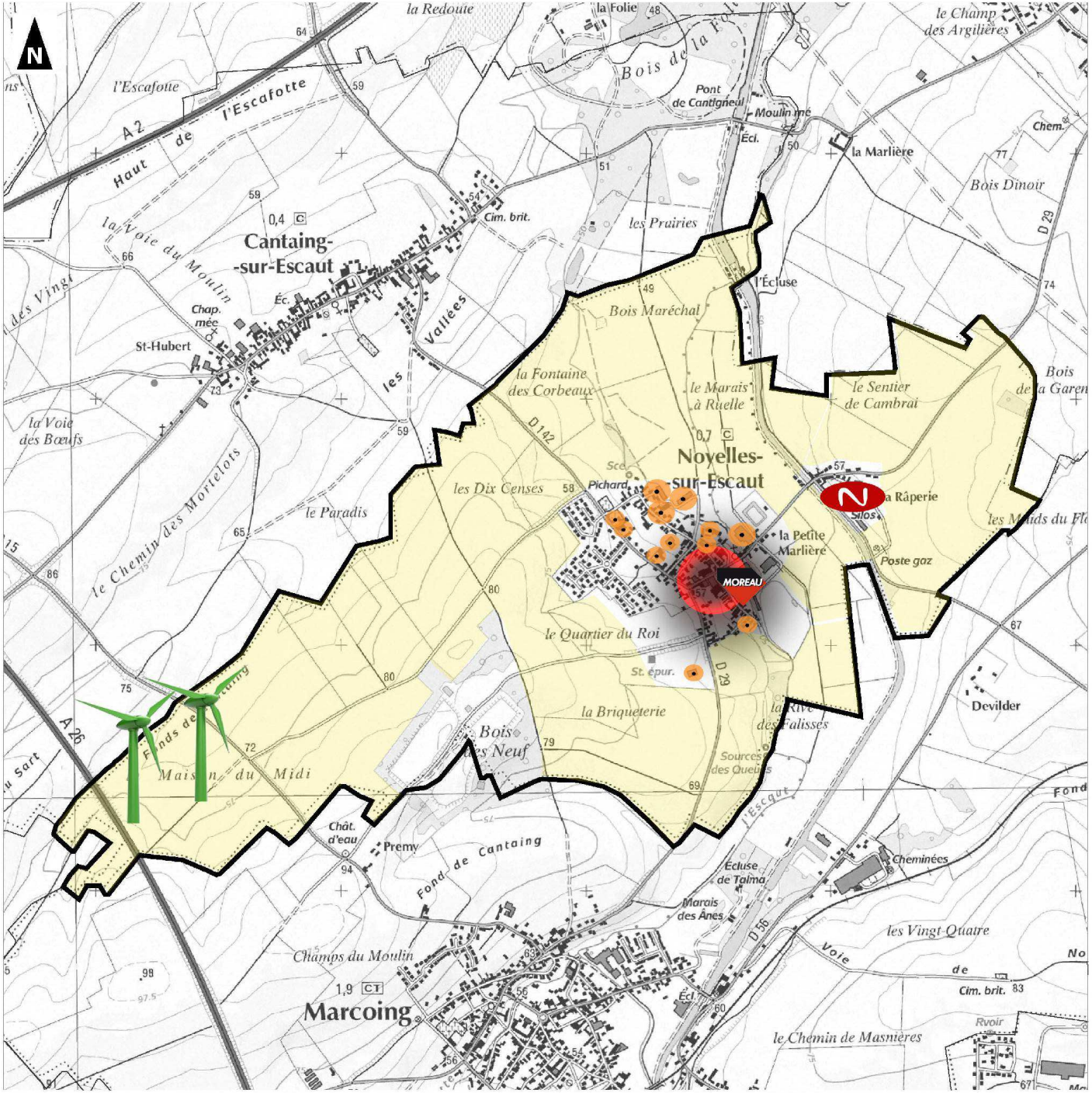
Orientation 6 :
Soutenir l'activité économique locale

Conserver les acteurs industriels majeurs

Assurer l'avenir de l'agriculture (sièges d'exploitation)

Favoriser la venue d'activités en coeur de village

Accueillir des éoliennes



0 — 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

7. ORIENTATION 7 - GERER ET SECURISER LES BESOINS DE DEPLACEMENTS

7.1. OBJECTIF 1 - REAMENAGER ET SECURISER LES VOIRIES

Dans le cadre du projet de sentier pédestre, les élus désirent **réaménager la voirie** de la rue du 8 Mai 1945 pour **sécuriser les déplacements** automobiles et piétons. Les élus désirent également **sécuriser la rue** Sorel à l'aide d'aménagements spécifiques.

7.2. OBJECTIF 2 - CONSERVER LA ZONE 30 EN CŒUR DE VILLAGE

Le **cœur du village** est concerné par **une zone où la vitesse des automobiles est réduite à 30 km/h**. Les élus désirent **maintenir cette limitation** qui assure la sécurité de tous les usagers.

7.3. OBJECTIF 3 - EVITER LES NOUVELLES VOIRIES EN IMPASSE

Les **aménagements urbains successifs** de Noyelles-sur-Escaut ont comporté à de nombreuses reprises des **voiries en impasse**. Ce type de voirie induit des dysfonctionnements urbains et une lecture difficile de la trame viaire pour les usagers.

Les élus désirent que les futurs aménagements ne comportent plus de voiries en impasse.

7.4. OBJECTIF 4 - MAINTENIR LA DESSERTE EN BUS

Les élus veulent conserver la liaison régulière en bus qui dessert la zone **d'activités de Proville** ainsi que l'Hôpital et la **gare Cambrai**. Cette possibilité de mobilité douce pour les habitants est un atout pour le village.



Extrait du plan de la ligne 305 - **Source :** Département du Nord

7.5. OBJECTIF 5 - INTEGRER LE PASSAGE DES ENGINS AGRICOLES DANS LES AMENAGEMENTS FUTURS

Pour garantir la pérennité de l'activité agricole, **les aménagements futurs** doivent obligatoirement prévoir le **passage des engins agricoles**.

7.6. OBJECTIF 6 - LIMITER LES RISQUES ET NUISANCES INDUITS PAR LES POIDS LOURDS

Pour limiter **les nuisances induites par la circulation de poids lourds** sur les **RD 142 et 29**, les élus désirent **interdire la circulation de camion de plus de 7,5 tonnes** sauf pour les livraisons des acteurs industriels du village.

7.7. OBJECTIF 7 - INTEGRER LES VELOS ROUTES ET LA VOIE VERTE

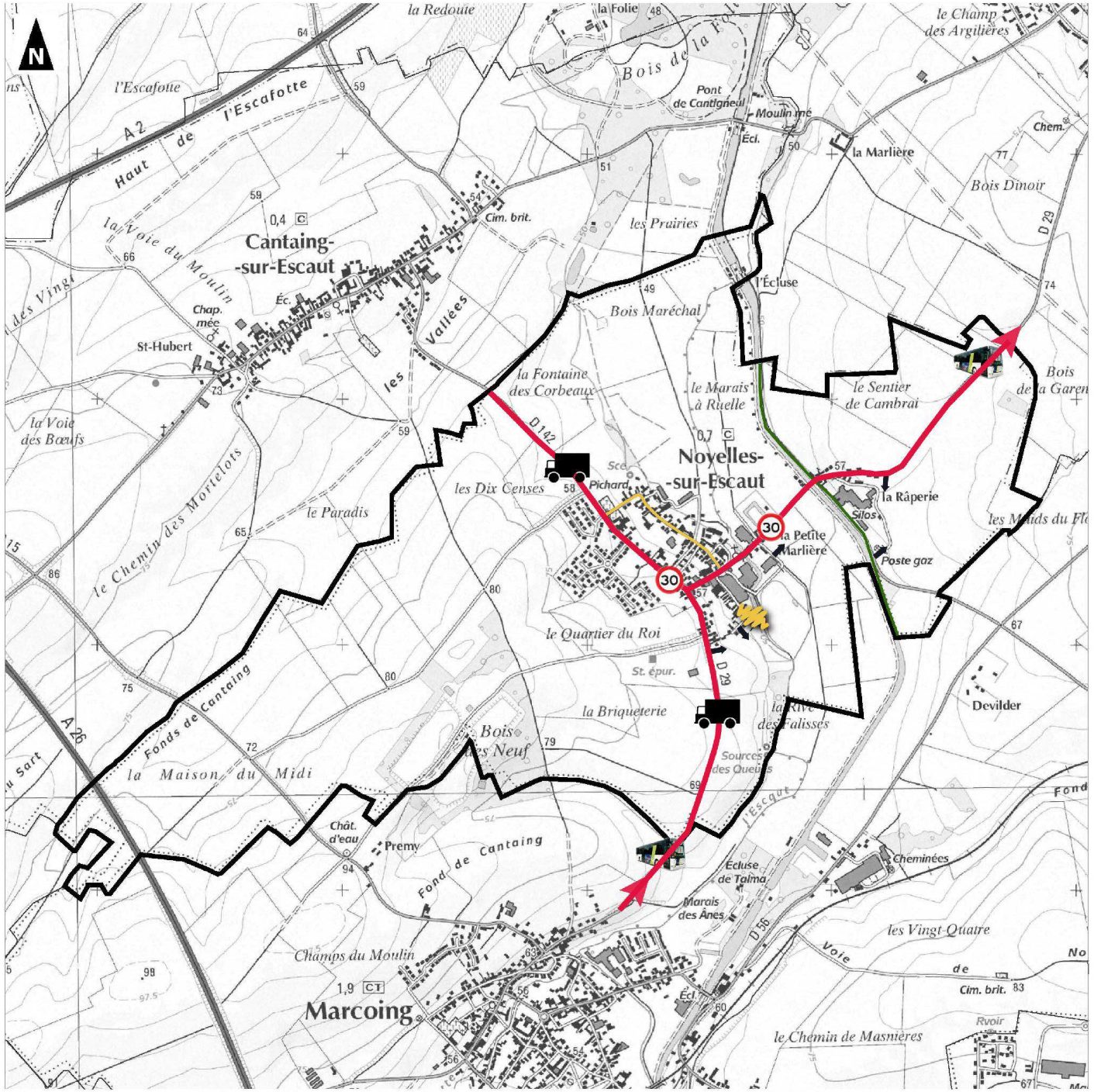
Les élus souhaitent intégrer **les vélos routes** le long des départementales et **la voie verte** qui se trouve sur la rive droite du canal à leur projet.

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation 7 :
Gérer et sécuriser les déplacements

- Réaménager et sécuriser les voiries
- Conserver la zone 30 en coeur de village
- Eviter les nouvelles voiries en impasse
- Maintenir la desserte en bus
- Limiter les nuisances des poids lourds (sauf livraisons)
- Intégrer les vélos-routes (RD) et la voie verte



0 — 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

8. ORIENTATION 8 – ENTRETENIR ET VALORISER LE PATRIMOINE

8.1. OBJECTIF 1 - INCITER LA RESTAURATION DU PONT CANAL SUR L'ESCAUT

Le **pont Canal** correspond à l'endroit où le **canal de Saint-Quentin passe au-dessus de l'Escaut.** Ce type d'aménagement est rare.

Les élus souhaitent que le pont canal soit restauré et mis en valeur, notamment dans le cadre des sentiers de randonnées.



L'Escaut sous le canal de Saint-Quentin

8.2. OBJECTIF 2 - VALORISER LES CASEMATES ET BLOCKHAUS



La Ligne Hinderburg à Noyelles-sur-Escaut

Il existe **14 casemates et 3 blockhaus de la ligne Hindenburg à Noyelles-sur-Escaut.** Elles correspondent à un vaste système de défenses et de fortifications au nord-est de la France édifié la **Première Guerre mondiale.**

Dans le cadre du centenaire de la déclaration de la Première Guerre Mondiale à venir en 2014, **les élus projettent de mettre en valeur ces édifices historiques.**

8.3. OBJECTIF 3 - SECURISER L'EGLISE DE LA NATIVITE DE LA VIERGE

Les élus souhaitent mener des travaux pour **assurer la sécurité** des usagers de **l'église de la Nativité de la Vierge.**

8.4. OBJECTIF 4 - PROTEGER LES BATIMENTS A VALEUR PATRIMONIALE

Il n'existe **pas de monuments historiques** à **Noyelles-sur-Escaut**. Les **élus veulent protéger certains bâtiments anciens remarquables** au titre de l'Article L123-1-5°7 du Code de l'Urbanisme en raison de leurs intérêts historiques :

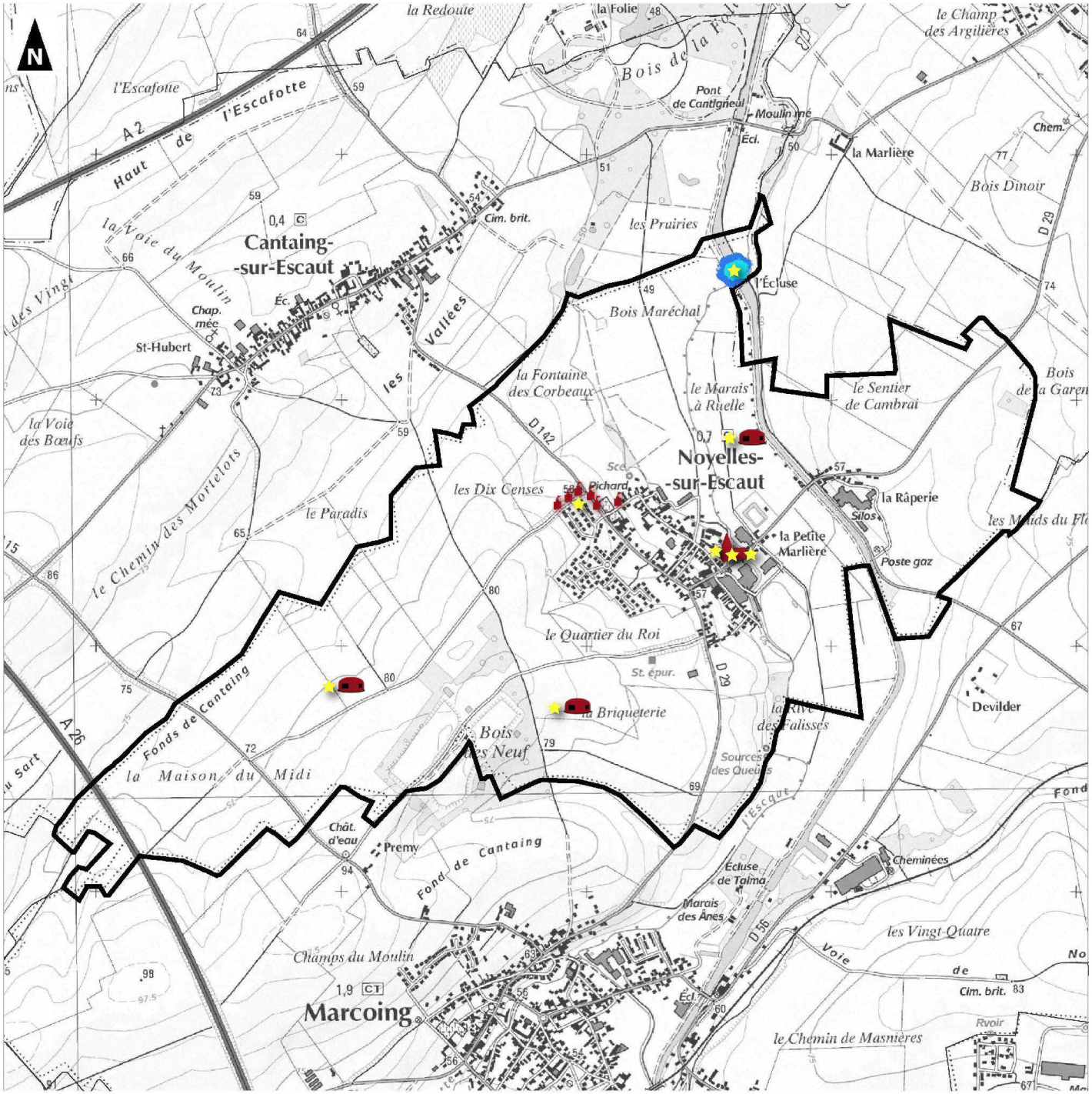
- l'ancienne brasserie-malterie Solau ;
- l'Eglise de la Nativité de la Vierge ;
- le Pont Canal sur l'Escaut ;
- l'ancien moulin
- les Casemates et les Blockhaus.

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientation 8 :
Entretenir et valoriser le patrimoine

- Restaurer le pont canal sur l'Escaut
- Valoriser les casemates et blockhaus
- Securiser l'église de la Nativité de la Vierge
- Protéger les bâtiments à valeur patrimoniale



0 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25 000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

SYNTHESE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

PLU de Noyelles-sur-Escaut

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Carte de synthèse

Orientation 1 :
Préserver l'environnement et les paysages

Orientation 2 :
Accroître la biodiversité des milieux naturels

Orientation 3 :
Développer les loisirs et la convivialité

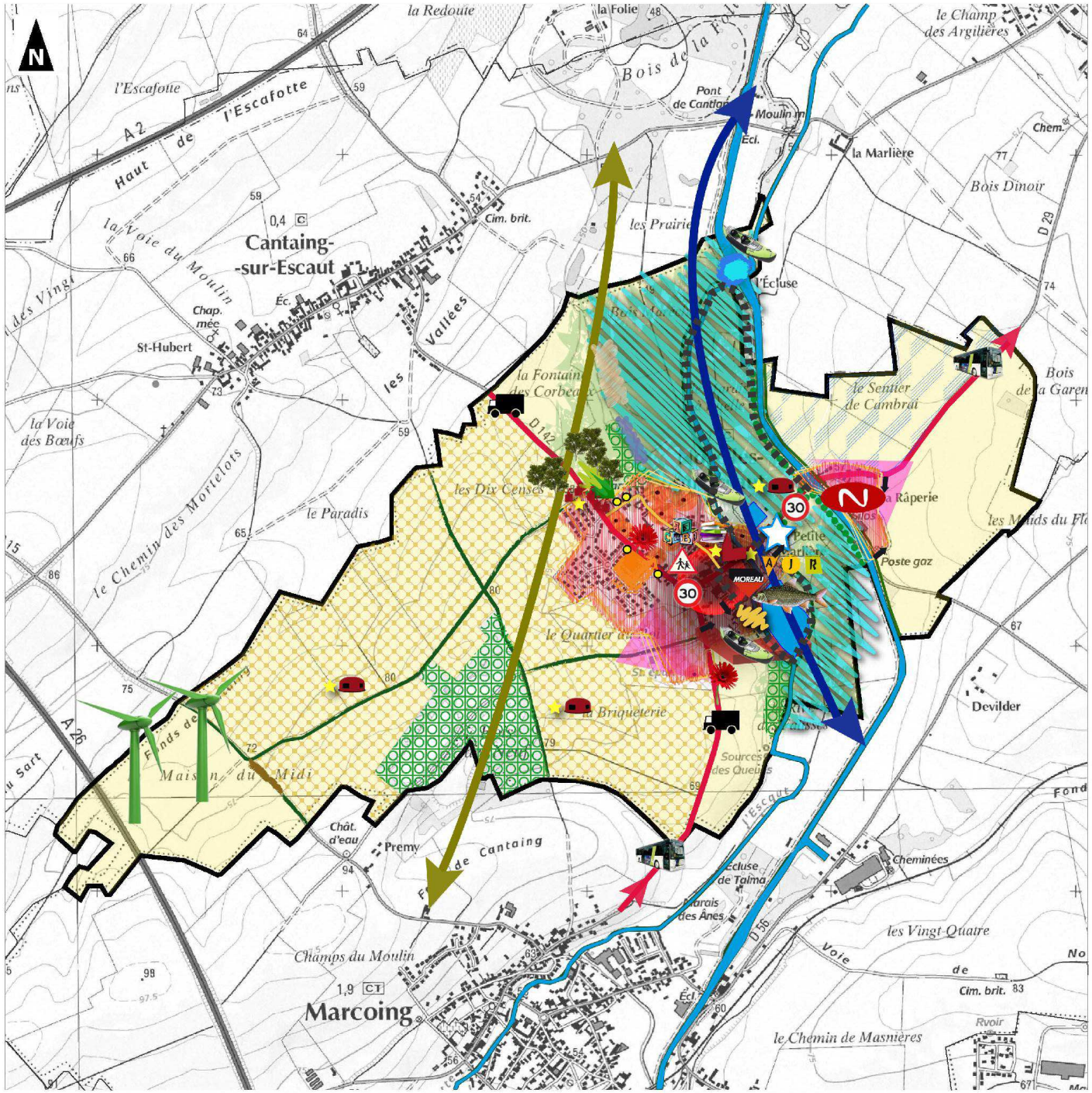
Orientation 4 :
Maîtriser la croissance démographique

Orientation 5 :
Proposer des équipements adaptés

Orientation 6 :
Soutenir l'activité économique locale

Orientation 7 :
Gérer et sécuriser les déplacements

Orientation 8 :
Entretenir et valoriser le patrimoine



0 — 1
Kilomètres

1:16 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2011
Source de fond de carte : © IGN, série bleue 1/25.000
Sources de données : BD GéoFla de l'IGN, 2004 - AIRELE, 2011 - IGN

Orientation 1 :
Préserver l'environnement et les paysages

- Protéger les zones à dominante humide du SDAGE
- Préserver la ripisylve de l'Escaut de Canal
- Conserver les plans d'eau existants
- Respecter les périmètres de captage d'eau potable
- Conforter et développer les Espaces Boisés Classés (EBC
- Maintenir les alignements d'arbres remarquables
- Conserver des cônes de vue sur la vallée de l'Escaut
- Fleurir le village dans le cadre du concours national

Orientation 2 :
Accroître la biodiversité des milieux naturels

- Replanter des arbres dans le cadre du plan forêt régional
- Transformer une friche humide en boisements avec des mares
- Planter des haies limitant l'érosion et favorisant la biodiversité
- Restaurer une prairie de fauche a forte valeur patrimoniale
- Aménager un passe poisson sur le fleuve de l'Escaut
- Favoriser une gestion différenciée d'abords de chemins
- Permettre le prologement de la Réserve Naturelle Régionale
- Intégrer la Trame Verte et Bleue Régionale (Corridors biologiques fluviaux et forestiers)

Orientation 3 :
Développer les loisirs et la convivialité

- Réaliser un sentier pédestre et pédagogique
- Créer des embarcadères pour canoe kayaks
- Proposer un jardin et/ou verger pédagogique
- Entretenir l'espace de loisirs Daniel Leclercq

Orientation 4 :
Maîtriser la croissance démographique

- Maîtriser les besoins en eaux
- Assurer une croissance démographique adaptée aux besoins
- Recenser les dents creuses dans la PAU
- Densifier le tissu urbain et lutter contre la vacance

Orientation 5 :
Proposer des équipements adaptés

- Construire une nouvelle salle de sports
- Rénover le local de l'Association Jeunesse Rurale (AJR)
- Ouvrir une classe supplémentaire dans l'école
- Maintenir la médiathèque municipale
- Déplacer la garderie

Orientation 6 :
Soutenir l'activité économique locale

- Conserver les acteurs industriels majeurs
- Assurer l'avenir de l'agriculture (sièges d'exploitation)
- Favoriser la venue d'activités en coeur de village
- Accueillir des éoliennes

Orientation 7 :
Gérer et sécuriser les déplacements

- Réaménager et sécuriser les voiries
- Conserver la zone 30 en coeur de village
- Eviter les nouvelles voiries en impasse
- Maintenir la desserte en bus
- Limiter les nuisances des poids lourds (sauf livraisons)
- Intégrer les vélos-routes (RD) et la voie verte

Orientation 8 :
Entretenir et valoriser le patrimoine

- Restaurer le pont canal sur l'Escaut
- Valoriser les casemates et blockhaus
- Securiser l'église de la Nativité de la Vierge
- Protéger les bâtiments à valeur patrimoniale